

L'ABC du FCPASQ



**Front commun
des personnes
assistées sociales
du Québec**

23 septembre 2010

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) est un regroupement d'une trentaine d'organismes locaux répartis sur l'ensemble du territoire québécois. La principale mission du FCPASQ, et de ses groupes membres est la défense des droits économiques, sociaux et culturels des personnes exclues du marché du travail et qui vivent dans la pauvreté.

Au-delà de cette mission, *l'ABC du FCPASQ* a comme objectif de faire connaître plus concrètement le Front commun. À travers un survol de son histoire, vous pourrez suivre les principales luttes menées par le FCPASQ. Ensuite, nous présenterons ses orientations, le projet de société qu'il propose et sa structure démocratique.

Dans ce guide, vous trouverez aussi d'autres éléments susceptibles de vous aider à bien jouer votre rôle de personnes déléguées dans les instances du FCPASQ : un résumé des principales règles de procédure et un dictionnaire des mots utilisés couramment dans les congrès ou les assemblées générales.

Finalement, vous trouverez une démarche de formation qui pourra être reprise dans vos groupes pour faciliter votre participation aux instances du FCPASQ.

Après la lecture de ce guide, le FCPASQ n'aura presque plus de secret pour vous. Toutefois, si vous désirez éclaircir certains éléments ou en connaître davantage nous sommes disponibles pour répondre à vos questions. Bonne lecture!

*Le Comité formation du FCPASQ
23 septembre 2010*

LE 25 OCTOBRE 1974 : Début de la préhistoire du FCPASQ¹

La naissance du Front Commun s'inspire de la lutte menée par des personnes assistées sociales de Montréal contre le paiement de la taxe d'eau en 1974. Le 25 octobre 1974, sous l'initiative du Regroupement populaire de l'Île de Hull, dynamisé par l'action de l'ADDS-MM – à l'époque un collectif de plusieurs groupes de quartier – se déroule une première rencontre réunissant alors douze (12) groupes provenant de différentes régions : Montréal, Matane, Bas-du-Fleuve, Matapédia, Québec, Rouyn, Val-d'Or, Sherbrooke, Rimouski, Thetford-Mines, Hull et St-Hyacinthe.

Dès cette rencontre, on détermine des revendications, en plus de prévoir une première semaine des personnes assistées sociales et d'autres rencontres.

En novembre 1976, lors d'une assemblée générale, les groupes qui se réunissent depuis déjà deux (2) ans sentent la nécessité de structurer leurs démarches et décide d'organiser un congrès de fondation.

Les 14-15 avril 1977, à St-Jérôme, se déroule ce congrès de fondation. Des personnes déléguées des regroupements de personnes assistées sociales des régions suivantes y participent: Rouyn, St-Jérôme, Sept-Îles, Valleyfield, Montréal, St-Hyacinthe, Bas-du-Fleuve, Thetford-Mines, Joliette, Québec, Sherbrooke et Hull.

LA PÉRIODE DE 1977 À 1980 : Le FCPASQ se cherche

Cette période est particulièrement difficile pour les groupes qui l'ont traversée. Le FCPASQ est alors divisé par les luttes idéologiques ayant cours dans la société québécoise entre différents groupes marxistes-léninistes de l'époque (En Lutte, PCO, Union Bolchevique, etc.).

Il existe donc très peu d'unité au sein du FCPASQ au niveau des revendications et des actions.

LA PÉRIODE DE 1981 À 1984 : Le FCPASQ se consolide

Suite au congrès d'octobre 1980 qui permet de mettre fin au monopole des groupes marxistes-léninistes sur le FCPASQ, on assiste à l'adhésion de plusieurs nouveaux groupes membres :

- 1981 : L'organisation Populaire des Droits Sociaux de la région de Montréal, le Service budgétaire populaire d'Alma, le Comité d'assistés sociaux de Pointe-St-Charles et le Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière, Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan, Union des assistés sociaux de Rimouski et le Regroupement des assistés sociaux de Manicouagan (Hauterive);
- 1982 : Le Comité Chômage et Aide sociale-Lotbinière Ouest, Regroupement des assistés sociaux de Sherbrooke;
- 1983 : Le Regroupement pour la défense des droits sociaux du Cap-de-la-Madeleine, Réveil des assistés sociaux de Longueuil et Justice Entraide Berthier.

¹ Ceux et celles qui désirent approfondir l'histoire du Front commun, 1974-2002, peuvent se référer au livre *ENSEMBLE se donner une voix pour mieux être*, écrit par Evelyn Dumas (2002).

En plus de l'adhésion de plusieurs nouveaux groupes membres, on assiste à une plus grande cohésion et unité des revendications et des actions. Les principales luttes menées au cours de ces quatre (4) années sont :

- Contre les coupures de remboursements pour des besoins spéciaux relatifs à diverses situations particulières de santé ou à d'autres imprévus tels le bris d'un appareil ménager ou les frais de déménagement. La prestation de base ne couvre que les besoins vitaux.
- Pour l'indexation aux trois mois des chèques d'aide sociale;
- Pour la hausse des prestations pour les 18 à 30 ans.

Durant cette période, le FCPASQ devient également un interlocuteur crédible et reconnu auprès du mouvement syndical et populaire.

La formation garante de la cohésion

Au FCPASQ, la formation demeure la clé pour garder une vision commune dans l'engagement et la défense des droits. Dès le début de son histoire, la session « Mon droit à l'aide sociale » affirme l'orientation de base de l'organisme. La pédagogie utilisée s'enracine dans le vécu des personnes : réalité et aspirations.

Tout au long de son histoire, la formation reste transversale pour les membres du FCPASQ. Les divers lieux de pratiques démocratiques : congrès, assemblées générales, exécutif, comités se traduisent en occasions pour partager informations, analyses et recherches et construire une alternative commune. Il est donc important de garder présent à l'esprit la formation comme référence tout au long de la lecture de cette histoire même si cette réalité n'est pas explicitée à chaque étape.

LA PÉRIODE 1985 À 1987 : Le FCPASQ lutte contre la réforme

Suite à la publication, en janvier 1985, du Livre blanc de Jacques Parizeau, sur la fiscalité des particuliers – et suite à l'élection du gouvernement libéral en décembre 1985 – il apparaît de plus en plus clair que la réforme de l'aide sociale annoncée prévoit une attaque sans précédent au niveau des conditions de vie des personnes assistées sociales.

Afin de faire face à cette éventualité, le FCPASQ commence à sensibiliser les personnes assistées sociales et la population à cette éventualité. Il organise une caravane qui sillonne tout le Québec avec comme point culminant, devant le Parlement, l'enterrement officiel du projet de réforme de l'aide sociale contenu dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers. Des sessions de formation se déroulent dans différentes régions du Québec afin de comprendre les enjeux de la réforme.

En 1986, le Front Commun, appuyé par la Ligue des droits et libertés, entame aussi la lutte contre la mise en place d'une police spéciale pour contrôler les personnes assistées sociales : les boubou-macoutes². Ce mouvement donne naissance à une coalition contre le projet de réforme de l'aide sociale.

² Ampleman, Gisèle et al., *Pratiques de conscientisation 2, Logement Alphabétisation Aide sociale Féminisme Syndicalisme Santé Politique*, Québec, Collectif québécois d'édition populaire, 1987, Chap. 4 *Vaincre la peur et les préjugés La lutte contre les boubous-macoutes*, p.109-159

En juin 1987, lors de son congrès, le FCPASQ formule son propre projet de réforme de l'aide sociale : une plateforme de revendications axée sur les principes suivants :

- Lutte contre la pauvreté;
- Une répartition équitable de la richesse;
- Une reconnaissance de l'autonomie des individus.

En plus de cette plateforme de revendications, afin de rendre son action plus efficace, il apporte des modifications à son fonctionnement. Ces changements se vivent difficilement par certains groupes et sont d'ailleurs la cause du départ de trois (3) d'entre eux au cours de l'année 1988.

L'ANNÉE 1988 : Le FCPASQ devient un interlocuteur politique et médiatique dans la lutte contre la réforme

En décembre 1987, le ministre Pierre Paradis dépose un document d'orientation sur son projet de réforme de l'aide sociale. **Sous prétexte d'accorder la parité de l'aide sociale aux adultes de moins de 30 ans, le droit à un revenu décent quelle que soit la cause du besoin cesse d'être reconnu. Le montant de la prestation varie selon des critères, relatifs soient à la santé ou à l'employabilité. Le principe de base de la loi adoptée en 1969 soit la *satisfaction des besoins* est remplacé par le principe d'*incitation au travail*.**

Fort de tous les acquis de la période précédente, le FCPASQ démontre rapidement sa capacité de résister au gouvernement :

- En parvenant à susciter, en l'espace d'un mois, la production de plus d'une centaine de mémoires;
- En rendant publique quelques jours avant le début de la commission parlementaire, un document confidentiel sur les dessous de la réforme de l'aide sociale.

Dès le départ, le gouvernement est sur la défensive. L'ampleur de la contestation le surprend et le force à repenser sa stratégie. En juin 1988, le ministre Bourbeau remplace le ministre Paradis. Dès sa nomination, il annonce la révision de l'ensemble du dossier et des modifications. Le FCPASQ rejette rapidement ces modifications, car elles n'apportent aucune amélioration significative au projet initial.

Les groupes n'abandonnent toutefois pas l'espoir de faire reculer le gouvernement. Au mois de décembre, quelques jours avant l'adoption du projet de la loi 37, une pétition, signée par plus de 1 700 groupes, est rendue publique. Le rapport de force est à son point culminant. Pour pouvoir faire adopter le projet de loi 37 le plus rapidement possible, le gouvernement impose un vote sans discussion (bâillon) à l'Assemblée nationale.

Quel bilan peut-on faire de cette lutte?

Bien que le FCPASQ et les groupes alliés ne parviennent pas à empêcher le gouvernement d'adopter la loi sur la Sécurité du revenu (loi 37), loi basée sur le principe de *l'incitation au travail* tel que défini dans le document d'orientation, on peut dire que **cette bataille freine certains reculs** tel l'âge d'éligibilité pour obtenir une prestation d'aide sociale. En effet, le gouvernement voulait limiter l'aide sociale aux

adultes de 21 à 65 ans. **Des gains méritent aussi d'être soulignés comme avoir réussi :**

- **À faire limiter des montants prévus comme coupures (partage de logement, montant mensuel de remboursement, ...);**
- **À faire reconnaître le FCPASQ comme le porte-parole politique et médiatique des intérêts des personnes assistées sociales tant auprès des groupes alliés que du gouvernement;**
- **À créer une alliance large contre le projet de réforme qui se maintient pour la suite de la lutte.**

LA PÉRIODE DE 1989 À 1995 : le FCPASQ continue la lutte

La loi 37 entre en vigueur le 1er août 1989, mais les droits acquis sont protégés jusqu'au 1er août 1990. Pendant ce temps, le FCPASQ prépare son plan d'action.

Comme stratégie à long terme, il vise le retrait de la *loi sur la sécurité du revenu* (loi 37) et veut la remplacer par une réforme juste et équitable. À court et à moyen termes, en 1990, comme mesures d'urgence, cinq revendications prioritaires sont choisies comme objet des luttes :

- Abolition de la coupure pour partage de logement et revenus de chambre et pension;
- Abolition de la contribution parentale;
- Participation volontaire aux mesures d'employabilité et respect des normes minimales de travail;
- Fin de la présomption de vie maritale qui nie l'autonomie des femmes;
- Abolition du décret haussant les loyers dans les logements sociaux.

Le 1er août 1990, 70 000 personnes assistées sociales passent sous le rouleau compresseur des coupures. Le FCPASQ lance le mot d'ordre de déposer une demande de révision et une plainte au protecteur du citoyen pour chaque coupure subie, de manière à embourber le système administratif. **À l'automne, on apprend qu'il y a une augmentation de 60 % des plaintes au Protecteur du citoyen.**

Toujours contre la loi 37, les membres du Front commun organisent une vigile de 37 jours à Québec et une Caravane de la Solidarité. Les objectifs de cette action sont de recueillir, à travers tout le Québec, le vécu des personnes assistées, de sensibiliser la population aux conséquences de la loi 37 et de faire connaître les revendications du Front commun. Le FCPASQ organise aussi une campagne de cartes postales. En avril 1992, on compte 25 000 cartes remplies. Une livraison par messagerie à l'Assemblée nationale s'organise.

Les préjugés contre les personnes assistées sociales

Au cours de l'année 1991, plusieurs activités se mettent en place, au niveau local et national, pour modifier la perception de la population à l'égard des personnes assistées sociales : tournée d'une troupe de théâtre d'intervention pour présenter la pièce *Deux femmes, un t'chèque*, tenue d'une *Foire de la dignité* dans le cadre de la Semaine des personnes assistées sociales et autres activités.

Au début de 1992, le FCPASQ s'engage dans une collaboration avec le Conseil canadien de développement social pour réaliser une étude sur les préjugés contre les personnes assistées sociales. C'est en janvier 1993, qu'aura lieu le lancement du

document : ***Le B.S. mythes et réalités, Guide de Conscientisation***³. Ce livre répertorie les principaux préjugés entretenus à l'égard des personnes assistées sociales, décrit la manière dont ces préjugés sont produits et reproduits et examine les traces qu'ils laissent chez les personnes assistées sociales elles-mêmes.

Les conséquences des préjugés sur l'identité des personnes assistées sociales sont donc nombreuses et profondes. Mais la plus insidieuse de toutes ces incidences demeure sans contredit le processus par lequel les gens ciblés par des préjugés finissent par intégrer, par intérioriser le jugement que la société porte sur eux.⁴

Le livre suggère des moyens d'action, d'abord pour les personnes assistées sociales elles-mêmes et d'autres pour les personnes intervenantes sociales travaillant quotidiennement avec ces mêmes personnes.

Le concept de vie maritale

En février 1993, le FCPASQ adresse une lettre au ministre de la Justice du Québec, Gil Rémillard pour protester énergiquement contre la chasse aux sorcières menée contre les femmes cheffes de famille à l'aide sociale en vertu du concept de vie maritale. La longue lettre souligne que ce n'est pas parce qu'une femme a un rapport amoureux avec un homme que celui-ci la soutient économiquement. Pourtant, le gouvernement, le ministère de la Sécurité du revenu et le ministère de la Justice se contentent de fragiles indices pour, dans le premier cas, retirer l'aide et, dans le second, porter des accusations de fraude au criminel. Les femmes ainsi frappées sont victimes d'une injustice juridique. La violence patriarcale du pouvoir de l'État nie le droit des femmes à l'égalité.

La lutte juridique

Par ailleurs, le FCPASQ met sur pied un comité de travail pour regarder la loi 37 sous tous ses angles et voir si des aspects sont contestables devant les tribunaux. Le comité comprend des alliés, dont des avocats prêts à la militance, notamment Georges Campeau, des membres de la Ligue des droits et libertés, des procureurs de la CSN et de la CEQ. À la lutte politique, le FCPASQ veut joindre le recours aux outils juridiques de défense des droits.

Le travail du comité juridique produit des fruits. Les avocats du Front commun déposent en Cour supérieure, le 3 février 1994, une action en jugement déclaratoire visant à faire invalider deux éléments de la loi 37 :

1. La coupure pour partage de logement;
2. L'absence de protection des lois du travail pour les personnes assistées sociales engagées dans des mesures d'employabilité (article 24). Il juge que la lutte politique contre la loi et la lutte juridique s'interpénètrent.

En plus de diverses causes portées au Tribunal administratif du Québec (TAQ) tel le recours pour cesser de considérer la pension alimentaire versée aux enfants comme revenus, le FCPASQ intervient dans différentes causes juridiques en lien avec l'aide sociale et les lois du travail. **L'affaire Louise Gosselin** a débuté en 1985 par une

³ Deniger, Marc-André, *Le B.S. mythes et réalités, Guide de conscientisation*, novembre 1992.

⁴ Id, p.35

plainte au Tribunal des droits de la personne concernant le statut discriminatoire du *Règlement sur l'aide sociale* des personnes de moins de trente ans en prévoyant une prestation moindre fondée sur l'âge. **Après 17 ans de procédures diverses, en décembre 2002, la Cour Suprême du Canada n'a pas reconnu le statut discriminatoire.** En 1994, **Frank Lambert**, personne assistée sociale engagée au ministère du Tourisme, dans une mesure d'employabilité, Stage en milieu de travail, entreprend aussi des procédures contre l'article 24 devant le Tribunal des droits de la personne pour faire déclarer cet article discriminatoire. Le FCPASQ sert de témoin expert dans cette cause et consacre beaucoup d'énergie à appuyer Frank Lambert dans son action. Ce dernier gagne sa cause, mais le gouvernement va en appel sur l'interprétation discriminatoire de la mesure Stage en milieu de travail. En 2003, la Cour suprême reconferme le principe énoncé dans Gosselin en refusant d'entendre la cause de Frank Lambert et de cinq autres personnes qui contestaient la légalité des programmes de stages en milieu de travail tel que le prévoyait la loi sur l'aide sociale.

Le FCPASQ dépose diverses plaintes au **Conseil de la radiodiffusion et des communications canadiennes** (CRTC) pour libelles et atteintes à l'intégrité individuelle. À titre d'exemple, le 1^{er} septembre 1998, l'émission *Black-out*, un débat du genre table ronde avec des invités tenu dans un bar de Montréal, fait ses débuts à la Télévision Quatre-Saisons (TQS), avec un débat ayant pour thème « Le B.S., c'est ben correct ». Suite aux nombreuses plaintes reçues dans les jours qui suivent, le FCPASQ dépose une plainte au CRTC contre TQS pour les propos haineux tenus contre les personnes assistées sociales. Le télédiffuseur se doit d'annoncer, durant les heures de grande écoute, le message suivant :

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision a jugé que la Télévision Quatre Saisons a enfreint des dispositions du Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs au cours de l'émission *Black-Out* diffusée le 1^{er} septembre 1998. Selon le Conseil, la tentative du télédiffuseur de débattre de la question de « l'aide sociale par choix » a peint, de façon générale, une image négative des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Conseil considère que l'émission n'a pas présenté un débat complet, juste et convenable sur le thème de l'aide sociale et n'a pas convenablement restreint le débat...⁵

Les préjugés fusant de toutes parts, rappelons la plainte déposée à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec (CDPDJQ). Monsieur Jules Paquin, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, dans le cadre d'une éventuelle contestation populaire suite à l'adoption d'un règlement municipal, déclare à un journaliste que « Les B-S vont toujours crier. Eh bien qu'ils crient ». Suite à l'enquête menée par la CDPDJQ, la personne assistée sociale ayant déposé la plainte a reçu une lettre d'excuse.

Une autre illustration du lien entre la lutte juridique et la lutte idéologique est la plainte déposée par le FCPASQ au Conseil canadien de la magistrature contre le juge Frank Barakett de la Cour supérieure de la Beauce qui, lors d'une demande de remise de l'audition, le 14 janvier 2002, a tenu les propos suivants :

« ... je ne mettrais pas un enfant dans un foyer de deux personnes qui vivent de prestations sociales puis qui font des bébés puis qui viennent enlever la garde d'un enfant, je pense au bien-être de l'enfant, chez un père qui est orienté, puis qui a des valeurs à transmettre qui sont d'autres

⁵ Décision du CCNR 97/98-0009+, rendue le 29 janvier 1999.

que de rester à la maison et collecter des prestations d'aide sociale. Mais je ne suis pas le juge du fond... ».

Le 24 juillet 2002, une lettre de blâme est adressée au juge Barakett dans laquelle nous retrouvons les précisions suivantes :

« ... il me paraît évident que les propos que vous avez tenus à l'égard des personnes assistées sociales étaient insensibles et offensants.

[...] je suis d'avis que les propos qui vous sont reprochés peuvent non seulement donner lieu à une perception raisonnable de partialité, mais peuvent saper la confiance du public en la magistrature en général par l'évocation, et donc le renforcement, de stéréotypes qui ont pour effet de désavantager les personnes assistées sociales....

[...] Je suis d'avis que de tels commentaires dépassent largement le litige et n'étaient nullement nécessaires pour élucider les enjeux du débat. En revanche, ces commentaires mettent en cause, de façon injustifiée, la capacité parentale d'un groupe de personnes qui sont parmi les plus économiquement défavorisées de la société.

[...] Je prends bonne note des regrets profonds que vous avez exprimés [...]

Je tiens également compte de votre engagement de vous inscrire, au cours de la prochaine année, à des cours de formation sur les réalités sociales... Je prends note enfin qu'un juge d'expérience ait bien voulu accepter d'agir comme parrain, le temps qu'il faudra. »

Le vice-président du Comité sur la conduite des juges,
Joseph Z. Daigle, juge en chef du Nouveau-Brunswick, 24 juillet 2002
Dossier 02-004, Conseil canadien de la Magistrature.

Le congrès de 1994

Avec quelque retard, le Front commun tient son congrès en octobre 1994. Un sondage rappelle l'histoire du mouvement, sa fondation, ses luttes, ses gains. La conjoncture politique est présentée avec ses effets sur la réalité quotidienne des gens. Des alternatives et des stratégies sont mises à l'ordre du jour. Ce congrès laisse surtout des souvenirs douloureux.

Selon divers témoignages, tout a failli *sauter*. Voici pourquoi :

- ◆ Après quatre ans d'application de la loi 37, un climat de frustration et de colère monte chez les groupes membres et des tensions importantes apparaissent.
- ◆ On se sent dans un cul-de-sac : les gens arrivent démobilisés et découragés.
- ◆ Les groupes membres du FCPASQ vivent les conséquences de la division instaurée entre les personnes assistées sociales par les catégories « APTE » et « INAPTE ». Cette division crée des tensions et des jugements entre les personnes d'autant plus que les critères à la base de ce système ne correspondent aucunement aux critères utilisés par le marché du travail pour évaluer l'aptitude. Cette réalité rend plus difficiles la mobilisation et la solidarité entre les personnes assistées sociales.
- ◆ Suite à l'introduction de la mesure EXpérience de TRAvail (*EXTRA*) que le gouvernement justifie en affirmant que les personnes assistées sociales manquent de motivation et préfèrent dépendre du gouvernement plutôt que d'aller travailler, certains groupes du FCPASQ acceptent de participer à des projets

pilotes. Cette mesure prévoit un travail d'une durée de 20 heures par semaine dans un organisme communautaire en échange d'une prime de participation de 100 \$ par mois. L'organisme qui accepte de collaborer reçoit également 100 \$ par mois pour chaque personne qu'elle encadre. Le FCPASQ n'ayant pas réussi à préciser une orientation commune suite à cette mesure, des points de vue divergents se développent et sont sources de frictions importantes entre les groupes.

Dans ce contexte, le contenu préparé pour le congrès en lien avec certains points des statuts et des règlements ayant des impacts importants au point de vue de l'orientation politique est perçu comme déconnecté de la réalité. Les attentes des personnes déléguées sont très grandes, mais la permanence n'a pu y répondre faute d'expérience. Le congrès est ajourné sans mener à bien les délibérations. Il faut deux ans avant que l'assemblée générale ferme le congrès pour permettre d'en préparer un autre.

Le FCPASQ participe à d'autres fronts de lutte

En 1995, le débat sur la souveraineté était à l'ordre du jour au Québec. Le FCPASQ organise une session de formation et un sondage. Ses membres se prononcent majoritairement en faveur de la souveraineté. Le Front commun dépose un mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec à l'Assemblée nationale. La souveraineté du Québec fait partie intégrante du projet politique du FCPASQ et est intimement liée à sa revendication pour un Revenu universel garanti.

La même année, le Front commun participe aussi à la *Marche du pain et des roses*. L'assemblée générale annuelle affirme que *la pauvreté a un sexe* et décide de former un comité femmes et de s'impliquer au comité de coordination de la Marche. De nombreuses femmes assistées sociales marchent les 200 km pour revendiquer le retrait de la mesure EXTRA et pour le respect des normes minimales de travail dans le cadre des programmes d'insertion à l'emploi. **Lors de la clôture de la marche à l'Assemblée nationale, madame Louise Harel, ministre de la Sécurité du revenu, annonce le retrait de la mesure EXTRA.**

LA PÉRIODE DE 1996 À 1998 : nouvelle réforme, la lutte se poursuit

En 1995, la ministre péquiste Jeanne Blackburn annonce, une autre réforme de l'aide sociale. Le FCPASQ accueille la nouvelle avec espoir. Les membres se rappellent qu'en 1989, le Parti québécois s'oppose à la réforme libérale et que, sur proposition de madame Louise Harel, est inscrite dans le programme une résolution qui, en plus de remettre en question la réforme libérale de 1989, formule des recommandations qui rejoignent les revendications du FCPASQ.

Le gouvernement procède à la formation du comité d'experts Bouchard/Fortin pour étudier le projet de réforme. Au bout d'un an de consultations et de discussions, et suite à des désaccords profonds, le comité se scinde en deux et produit deux rapports⁶. Camil Bouchard, Vivian Labrie et Alain Noël recommandent de réinjecter de l'argent dans l'aide sociale, d'améliorer la couverture des besoins essentiels et

⁶ Fortin Pierre, Séguin Francine, *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*, Rapport soumis à la ministre de la Sécurité du revenu, mars 1996
Bouchard Camil, Labrie Vivian, Noël Alain, *Chacun sa part*, Rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, mars 1996

d'instaurer un genre de revenu garanti. De leur côté, Pierre Fortin et Ginette Séguin élaborent un rapport inspiré du *workfare* en proposant des obligations et des pénalités liées à l'emploi. Pour ces derniers, *l'incitation au travail* est l'unique principe qui sert de référence pour justifier leur proposition de réforme.

En décembre 1996, la ministre Louise Harel dépose un Livre Vert sur la réforme. Le discours reprend la couleur des Bouchard, Labrie et Noël, mais dans les mesures ou solutions proposées, c'est l'approche Fortin-Séguin qui l'emporte.

Le jour même, on annonce la création de la Coalition sur l'aide sociale, formée d'organismes populaires, communautaires, féministes et syndicaux. Pendant plus de deux ans, le Front commun est le groupe porteur de la lutte contre cette nouvelle réforme.

En commission parlementaire, plusieurs interventions dénoncent le caractère appauvrissant de la réforme ainsi que son approche de la réinsertion en emploi. En cours de route, la ministre fait des concessions jugées toutefois insuffisantes par la Coalition. Malgré le vaste mouvement d'opposition, la *Loi sur le soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale* est adoptée en juin 1998. Tout le processus de consultation n'a donné aucun résultat favorable aux personnes vivant la réalité du *dernier recours*. La loi mise en vigueur en octobre 1999 est la continuité du système déjà en place. En plus de maintenir la distinction entre aptes et inaptes, des obligations liées à l'emploi s'ajoutent à celles déjà existantes et sont soumises à des pénalités ayant pour effet de réduire la prestation de base.

Une nouvelle plateforme de revendications

Avant que s'engage le débat sur la réforme de l'aide sociale, le FCPASQ se donne un outil pour l'orientation générale de sa réflexion et de son action. Les fondements de cette Plateforme se résument en ces affirmations :

- Nous croyons que la lutte à l'appauvrissement des personnes assistées sociales dépasse le cadre de la sécurité du revenu et qu'elle s'accompagne de changements plus globaux, situés dans un projet de société où l'économie est au service des personnes d'abord.
- Nous pensons que la lutte contre l'exclusion passe principalement par la promotion du droit à la citoyenneté.
- Nous pensons que tous les citoyens et citoyennes doivent être reconnus. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'un **REVENU SOCIAL GARANTI** qui assure à tout citoyen et à toute citoyenne, peu importe la cause ou l'origine de sa demande, un revenu équivalent au seuil de faible revenu.

La Plateforme de 1996 est le fruit d'un processus de révision de la plateforme de 1988. Ce processus de révision se fait en lien avec la publication des résultats d'une recherche menée par deux professeurs de l'Université de Montréal, Christopher McAll et Deena White, avec lesquels travaille notamment Jean-Yves Desgagnés, ex-coordonnateur du FCPASQ. (réf. Annexe 1). Cette recherche porte sur la pauvreté et l'insertion au travail des personnes assistées sociales. La conclusion : les personnes assistées sociales, dans leur cheminement et dans leur projet de réinsertion au travail, sont confrontées à cinq barrières importantes : la pauvreté, la discrimination, la difficulté d'accès à la formation, le système de sécurité du revenu et le marché de l'emploi.

Une tournée s'organise dans sept régions du Québec pour diffuser les résultats de la recherche et mener une consultation sur les solutions à mettre de l'avant. Un comité de travail se charge de mettre à jour la plateforme de revendications en lien avec ces différents résultats. De cette comparaison émane une proposition, distribuée dans les groupes membres. En juin 1996, lors d'une assemblée générale spéciale, cette proposition fait l'objet d'un débat et d'une adoption.

La plateforme de revendications du Front commun est régulièrement mise à jour. Lors du congrès de 1997, les personnes déléguées décident de préciser la définition de *personne assistée sociale*. Cela a pour effet d'inclure les personnes sans emploi et/ou à faible revenu âgées de moins de 65 ans et prestataires d'un programme gouvernemental québécois ou fédéral de sécurité du revenu, ainsi que les personnes sans chèque qui doivent normalement y être admissibles.

PÉRIODE DE 1998 À 2003 – le FCPASQ se politise

Suite à l'adoption de la loi 186, le Front commun poursuit la lutte. Le mouvement d'opposition organisé en coalition contre la réforme de l'aide sociale s'est transformé en un mouvement anti-pauvreté : *le Collectif pour une loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

En mai 1998, le Front commun adopte une *Déclaration de citoyenneté* largement diffusée. C'est aussi en 1998 qu'il lance sa campagne pour un « barème plancher ». Cette revendication vise à rétablir le droit à un revenu décent en garantissant, par une mesure concrète inscrite dans la loi de l'aide sociale, un montant minimum couvrant les besoins essentiels, au-delà duquel aucune coupure n'est possible.

Il s'implique dans la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Cette participation permet d'inclure le « barème plancher » parmi les revendications prioritaires de la Marche mondiale des femmes au Québec.

Parallèlement, le Front Commun participe activement à la mise sur pied du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. **Les groupes communautaires et populaires changent de stratégie et choisissent de lutter contre la pauvreté dans son ensemble.** La revendication pour un « barème plancher » est endossée par le mouvement. Le projet de loi du Collectif recueille plus de 215 000 signatures et reçoit l'appui de 1600 organismes partout à travers le Québec. Ces appuis sont déposés à l'Assemblée nationale par une délégation de députés de chaque parti politique. La *Loi sur l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (loi 112), est finalement adoptée à l'unanimité par l'assemblée nationale en décembre 2002. Une lueur d'espoir naît. *Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* devient *le Collectif sur l'élimination de la pauvreté au Québec* et demeure un allié important du Front commun dans la lutte contre la pauvreté.

En 2001, le Front commun publie son dossier noir : *Les mensonges de la Solidarité Sociale et les pièges de la pauvreté*.⁷ On y trouve un regard humain, critique et réaliste sur la situation et les conditions de vie des personnes qui reçoivent des prestations de dernier recours au Québec.

⁷ Truque, Yvonne-America, avec la collaboration de Jean-Yves Desgagnés, publié par le FCPASQ, premier trimestre 2001.

En 2002, trente-six (36) groupes sont membres du FCPASQ. À l'interne de l'organisation, suite à une démarche de réflexion, la nécessité de remettre à jour la plateforme de revendications de 1996 se fait sentir. Le but est de proposer, une nouvelle fois, une alternative élaborée par et pour les personnes assistées sociales. L'assemblée générale se donne le mandat de s'atteler à cette tâche, avec l'appui du comité de formation, au cours de l'année 2003. Les membres du Front Commun adoptent, dans le cadre de l'assemblée générale d'avril 2004, des amendements à la plateforme incluant la revendication d'un « revenu social universel garanti ».

PÉRIODE DE 2003 à 2010 – Le FCPASQ est toujours debout

Les priorités à moyen et long terme du FCPASQ se retrouvent dans la plateforme telle qu'adoptée lors de l'assemblée générale en avril 2004. Au Québec nous voulons une politique globale de lutte contre la pauvreté incluant les mesures suivantes :

- Un revenu social garanti universel;
- Un meilleur soutien aux enfants et aux familles;
- Un véritable droit au logement;
- L'accès gratuit à des services publics universels;
- Des impôts au service du bien commun;
- Une lutte à la discrimination et aux préjugés;
- Une lutte à la précarité du travail;
- Un développement durable dans le respect de l'équité;
- Le respect de l'environnement;
- Un véritable droit à la culture.

Aujourd'hui, comment aller jusqu'au bout du possible?

À chaque assemblée générale annuelle, un plan d'action se détermine. Ces actions sont des moyens pour répondre à des urgences en gardant comme objectifs de :

- Résister à la réorganisation des services de l'État du gouvernement Charest afin d'éviter des reculs dans nos programmes sociaux et dans nos services publics;
- Lutter contre la détérioration des conditions de vie des personnes assistées sociales
 - Exiger le maintien des acquis à l'aide sociale
 - Lutter pour le respect du droit à un revenu minimal (barème plancher) égal au seuil de faible revenu selon les données de statistiques Canada;
- Dénoncer les préjugés véhiculés envers les personnes assistées sociales.
- Poursuivre des batailles spécifiques pour l'obtention :
 - de l'exemption complète, dans le calcul des revenus considérés par l'aide sociale, de la pension alimentaire versée au bénéfice d'un enfant;
 - d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté qui traduise les avancées de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour faire suite à l'adoption de la loi 112, le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* est déposé en avril 2004. Ce plan d'action met au grand jour la stratégie de manipulations utilisée par les décideurs politiques

lors de l'adoption à l'unanimité de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. En effet, ce *Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, pour les groupes et les personnes s'étant mobilisées pour l'obtention d'une véritable loi qui assure des conditions de vie décentes à toutes les personnes quel que soit leur statut social, comporte **deux infractions formelles** à la loi adoptée en décembre 2002 :

- L'indexation des prestations n'a été faite que pour 30 % des ménages;
- Au lieu de faire le choix d'un vrai barème plancher, le gouvernement se limite à n'enlever que les sanctions relatives à l'emploi et au parcours d'employabilité.

En septembre 2004, suite à l'annonce de la modification du règlement qui impose une diminution de 44 millions de dollars au budget de l'aide sociale, **le FCPASQ dépose une requête visant à faire invalider ce projet de règlement au nom de la clause d'impact de la Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Le jugement nous révèle la véritable portée de la loi adoptée en décembre 2002. Le législateur a bien pris soin d'éviter toute formulation obligeant à prendre en compte les principes inscrits en introduction de cette loi. Les membres du FCPASQ ont pris conscience que cette loi ne donne pas de prise pour défendre le droit à un revenu décent.

2005 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

En juin 2005, le gouvernement adopte la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* (loi 57) déposée par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, en juin 2004. **Pour le gouvernement Charest, ce projet est la mise en application du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Cette vision ne prend pas en compte la volonté citoyenne exprimée avant décembre 2002.

Cette loi confirme l'abolition des pénalités liées à l'emploi et à l'obligation de parcours, mais le pouvoir discrétionnaire du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'amplifie. **Le gouvernement se présente comme partenaire de grandes entreprises philanthropiques** telles la Fondation André et Lucie Chagnon, le Club des petits déjeuners, la Fondation Maman Dion, la guignolée des médias et... **La lutte contre la pauvreté n'est plus sa responsabilité, il transmet ce mandat à la générosité...**

Pendant ce temps, le coût de la vie augmente sensiblement (électricité, transport, loyer, etc.) et les personnes les plus pauvres de notre société continuent à s'appauvrir. **À cause des divers reculs normalisés par le plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et par l'adoption de la loi 57, le FCPASQ réagit en ciblant l'urgence de mettre un terme à l'appauvrissement organisé**. La demi-indexation des prestations d'aide sociale pour les personnes n'ayant pas de contrainte sévère est la cause de cet appauvrissement. Le Front Commun lance sa campagne pour une pleine indexation.

S'approprier notre projet de société

Au moment de l'adoption de la plateforme de revendications en avril 2004, aucun texte n'accompagne les trois principes au cœur de notre plateforme :

- L'autonomie de la personne
- Les rapports égalitaires hommes / femmes
- La répartition équitable des richesses

Une démarche est proposée aux groupes membres du FCPASQ, afin de s'entendre sur la signification de ces principes et d'identifier les implications concrètes sur le vécu des organisations. Plusieurs groupes et différentes instances de l'organisme y participent. Un rapport d'étape faisant état des résultats, retourne à tous les groupes pour validation. À partir des réactions et commentaires rapportés par les groupes, une proposition s'élabore. Voici la proposition adoptée au congrès de juin 2007⁸ :

Le respect de l'autonomie des personnes

Nous croyons et reconnaissons le potentiel et les capacités de toutes les personnes. Nous tendons vers l'autonomie lorsqu'il y a écoute de l'autre, lorsque nous respectons sa liberté de parole, lorsque nous respectons ses choix, lorsque nos pratiques favorisent la prise en charge par les personnes, lorsque nous permettons le partage de connaissances et la collaboration à la réalisation des tâches.

Nous tendons vers l'autonomie des personnes quand nous dépassons les préjugés et surmontons les obstacles dans nos organisations tels que les problèmes d'information et de participation.

Le développement de rapports égalitaires

Nous voulons un monde d'égalité et rejetons le système patriarcal, l'atteinte de rapports égalitaires reste un défi entre les hommes et les femmes. Nous rejetons les rapports basés sur la discrimination en conformité avec l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne⁹.

Nous développons des rapports égalitaires par l'accueil mutuel, l'absence de jugement, la reconnaissance de similitudes dans les situations de vie, le respect des différences, les tentatives pour mieux connaître l'autre, l'intégration dans un groupe et la participation aux prises de décisions.

Nous tendons vers des rapports égalitaires quand la personne est reconnue comme sujet de son développement, que nous refusons de reproduire la pyramide sociale et que nous facilitons la participation aux prises de décisions.

Une répartition équitable des richesses

La pauvreté est le résultat d'une répartition inéquitable des richesses. Toutes nos luttes visent à renverser cette situation d'injustice. Nous devons continuer nos combats pour l'atteinte de cet objectif.

Parallèlement à ces luttes, nous essayons à partir de nos groupes de répartir nos richesses humaines en mettant en commun nos richesses individuelles et collectives.

⁸ Plateforme de revendications du FCPASQ adoptée en 1988 et mise à jour en 1996, 2004 et 2007.

⁹ Article 10 : Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité, des droits et libertés de la personne sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap

Ceci se réalise à travers l'entraide, le partage des connaissances et du vécu, l'implication, la reconnaissance des contributions des personnes et de leur travail sous toutes ses formes. Pour réaliser une répartition équitable des richesses, nous devons surmonter les préjugés, l'individualisme et les problèmes organisationnels.

Le congrès formule comme souhait que chaque groupe membre du FCPASQ prévoit des modalités avec leurs propres membres et reformule les motifs de son adhésion au projet de société du FCPASQ.

Le FCPASQ consolide ses alliances

- **S'implique dans le mouvement des femmes**

En 2003, l'assemblée générale confie au comité femmes¹⁰ le mandat de trouver du financement pour réaliser une consultation auprès des femmes directement concernées par la pauvreté afin de dresser un portrait du vécu et des revendications des femmes assistées sociales. Avec l'appui financier de Condition féminine Canada et des Sœurs Auxiliatrices, en novembre 2004, une vaste recherche-action s'organise. Pour favoriser la participation du plus grand nombre possible de femmes vivant dans la pauvreté ou travaillant auprès de ces femmes, deux rencontres nationales de formation et de consultation se réalisent avec des relayeuses¹¹. Plus de 210 femmes s'impliquent au processus de consultation et partagent leur vécu. Lors d'un rassemblement national, 15 hommes vivant dans la pauvreté ou travaillant auprès de ces personnes participent aussi à une démarche spécifique¹². La publication *Femmes assistées sociales : la parole est à nous!*¹³, en novembre 2006, rend compte des résultats de cette recherche action.

Le comité femmes participe au comité de suivi mis en place à l'intérieur de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes suite à la Marche du pain et des roses. En 2000, des femmes assistées sociales participent aux marches locales, aux rassemblements à Montréal et à Ottawa. Certaines se rendent à New York pour le dépôt de cartes postales à l'ONU. En 2005, un contingent de femmes du FCPASQ, accueille avec des milliers d'autres femmes du Québec, la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Sous la coordination du Regroupement des femmes sans emploi (R♀SE) du Nord, plusieurs groupes participent à la confection de la courtepointe du FCPASQ.

En 2010, entre le 8 mars et le 17 octobre, des milliers de femmes de par le monde marchent encore pour affirmer une vision féministe de l'humanité. En plus de continuer sa participation aux rencontres de la coordination du Québec, le comité femmes participe aux comités d'éducation populaire et de suivi. Grâce à la contribution active du FCPASQ à l'intérieur du mouvement des femmes, plusieurs

¹⁰ Le comité femmes : Maryse Boucher, Huguette Cloutier, Linda Denis, Renée Dubeau, Lise Fournier, Nicole Jetté, Linda Landry, Linda Laprise, Anne-Valérie Lemieux Breton, Pascale Perron, Nicole Plante

¹¹ Les relayeuses : les femmes qui organisent des rencontres locales et réalisent une démarche de cueillette du vécu des femmes assistées sociales et rédigent un rapport de consultation locale.

¹² Duhaime, Ronald coordonne la démarche auprès des hommes.

¹³ Denis, Linda, responsable de la rédaction et recherche documentaire en collaboration avec le comité de suivi et de rédaction soit le Comité femmes du FCPASQ, *Femmes assistées sociales : la parole est à nous !*, rapport dédié aux femmes assistées sociales du Québec qui, par leur courage et leur détermination, permettent d'espérer un monde meilleur, 2006.

collaborations et appuis se développent dans la lutte contre la pauvreté au Québec. De plus, les femmes assistées sociales s'affirment et prennent leur place à l'intérieur de ce mouvement.

- **S'engage dans le mouvement de lutte contre la pauvreté**

À propos du mouvement de lutte contre la pauvreté, le FCPASQ se situe de plus en plus comme l'interlocuteur principal de l'axe défense des droits des personnes assistées sociales dans la mosaïque formée des multiples visages de la pauvreté. Depuis l'arrivée du gouvernement Charest, en plus de sa participation au *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, l'organisme demeure actif dans la mise en place de coalitions concernant des enjeux spécifiques : le *Réseau de vigilance*, la *Coalition contre la privatisation et la tarification dans les services publics*. Il est aussi parti prenante de prise de parole publique lors d'événements comme la tenue annuelle du *Sommet de Montréal* dans le cadre des *Promesses du millénaire*. Dans son engagement pour la défense des droits économiques et sociaux, la Ligue des droits et libertés est un allié privilégié.

Le FCPASQ affirme la citoyenneté pleine et entière des personnes assistées sociales

Dans le processus de restructuration du néolibéralisme, les pratiques et les discours des décideurs politiques et économiques consolident le mur des préjugés envers les personnes assistées sociales. La résistance devant ces diverses formes de mépris constitue un pilier important de l'organisation des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales.

Dès 1973, les quelques organisations à l'origine de la formation du FCPASQ soulignent une Semaine des personnes assistées sociales. En 1998, dans le cadre de cette semaine, la Déclaration de citoyenneté des personnes assistées sociales est publiée.¹⁴ Au début des années 2000, les groupes du FCPASQ décident de parler de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales. En 2001, dans le cadre des célébrations de son 25^e anniversaire, l'organisme crée divers outils de promotion pour affirmer la dignité des personnes assistées sociales :

- Un gilet avec une citation d'Albert Einstein *Il est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome.*
- Une étiquette promotionnelle : *La cuvée de la dignité*
- Un nouveau logo réalisé par Fanie Clavette, graphiste, représentant un personnage en processus de transformation sociale.

Depuis 2003, le thème principal de la semaine de la dignité est *Notre pauvreté nous combattons. Notre dignité nous affirmons.*

Les formes d'expression de mépris envers les personnes assistées sociales persistent et se multiplient :

De janvier 2004 au 1^{er} mai 2006, Radio-Canada diffuse une série télévisée *Les Bougon, c'est aussi la vie*. Même si un seul vit de l'aide sociale, l'ensemble des personnages de cette série sont perçus comme étant des BS. Monsieur Sam

¹⁴ Voir annexe II

Hamad, lors de sa nomination comme ministre de la Solidarité sociale, reprend cet exemple pour justifier les *coupes* dans la gestion des programmes de dernier recours : aide sociale, solidarité sociale, alternative jeunesse. La *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, en niant le droit à un revenu décent, prive les personnes assistées sociales des ressources essentielles pour l'exercice de leur citoyenneté dans la dignité. Des animatrices et animateurs de médias qualifiés « poubelles » tiennent régulièrement des propos impitoyables sur le dos des personnes assistées sociales. En plus de médias, de politiciens et politiciennes, de juges, sur la liste des auteurs de *propos méprisants* se retrouvent aussi des Monsieur et Madame Tout le Monde.

Dans ce contexte, les membres du FCPASQ poursuivent diverses actions pour dénoncer les préjugés : campagne d'éducation populaire, poursuites judiciaires, plaintes au Conseil de presse, demande d'excuses publiques adressée au ministre Hamad, manifestations. De plus en plus de personnes assistées sociales prennent la parole publiquement : point de presse, manifestations, lettres d'opinions, etc.

Deuxième Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP) exige une consultation publique avant la publication de ce deuxième plan. Le gouvernement ne l'ayant pas prévue à son calendrier, ce processus occasionne un retard dans la publication du 2^e Plan. **Toutefois, comme la revendication pour une indexation complète des prestations aux personnes classées dans le programme Aide sociale fait presque l'unanimité dans la population, en décembre 2008, le ministre annonce que la pleine indexation est accordée à l'ensemble des personnes assistées sociales à compter de janvier 2009. La fin de cette pratique d'appauvrissement systématique est une victoire pour les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales et leurs alliés.**

Le 6 juin 2010, le ministre Hamad annonce le deuxième Plan d'action gouvernemental pour la *solidarité et l'inclusion sociale*. Tout au long du processus de consultation, une vaste mobilisation citoyenne clame des revendications urgentes, dont l'abolition des catégories à l'aide sociale et l'arrêt du détournement des pensions alimentaires versées aux enfants.

Le gouvernement choisit de faire la sourde oreille à ces demandes. Par son plan, il continue à mettre en place des mesures privilégiant les intérêts des systèmes économique et idéologique au détriment des droits de la personne. Il poursuit le processus de déresponsabilisation de l'État dans la lutte contre la pauvreté par une *approche territoriale intégrée* (ATI) coordonnée par les Conférences régionales des élus (CRÉ) en collaboration avec des partenaires du communautaire, de l'employabilité et de la philanthropie. Dans ce plan de *réingénierie*, la responsabilité individuelle est exacerbée. La personne est *coupable d'être pauvre*. Avec cette philosophie, le gouvernement se prétend solidaire en exerçant le contrôle afin de prévenir les abus et en instaurant un système de classification pour déterminer :

- ◆ les catégories de personnes qui méritent d'être aidées, les *inaptes*;
- ◆ les critères à imposer aux autres, les *aptes*, à respecter pour prouver leur éligibilité à une prestation supplémentaire à la prestation de base de 567 \$.

Ces critères demeurent à la *discrétion du ministre* et doivent correspondre aux impératifs du monde de l'emploi, tout en respectant le montant d'argent disponible dans l'enveloppe allouée à la région.

Avec cette toile de fond, comment s'étonner de la nouvelle publiée sous la plume de Denis Lessard dans La presse le 10 juin 2010. Dans cet article, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confirme l'étude d'hypothèses pour, d'une part, répondre à la commande du ministre des Finances de restreindre les dépenses et, d'autre part, pour se conformer au deuxième *Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Une de ces possibilités prévoit la fin du supplément variant entre cent vingt et deux cents dollars (120 \$ et 200 \$) accordés à titre de prestations pour contraintes temporaires aux familles ayant des enfants de 2 ans à 5 ans et aux personnes de 55 à 60 ans.

CONCLUSION

Tout au long de cet historique, on constate :

- ◆ que les personnes assistées sociales se sensibilisent, se forment, s'organisent, prennent la parole, se mobilisent;
- ◆ que le FCPASQ a une légitimité reconnue par des personnalités publiques, des corporations professionnelles, des organisations syndicales, des organismes communautaires et de lutte contre la pauvreté et du mouvement des femmes;
- ◆ que l'organisme maintient une visée d'affirmation des *droits* et de la *dignité* de toutes et tous à l'intérieur de ses options de revendications à court et moyen termes et développe ses alliances avec les organisations de défense des droits humains.

La personnalité du FCPASQ se développe à travers un processus continu de formation qui applique les principes de conscientisation développés par Paulo Freire et repris par Collectif québécois de conscientisation (CQC) dont :

- ◆ la personne actrice de l'histoire;
- ◆ on apprend ensemble;
- ◆ allier les pôles action ↔ réflexion
- ◆ Avoir un projet de société (visée) et identifier le possible réalisable ici et maintenant.

L'idéologie capitaliste interprète les situations des personnes appauvries comme des maladies. Les autres personnes autonomes sont perçues comme des consommatrices. Dans ce contexte, les citoyennes et citoyens disparaissent, il n'y a plus de « sujets de droits ». Pour un organisme comme le FCPASQ, garder vivante la conviction qu'un autre monde est possible devient un défi colossal tout en étant une exigence incontournable.

**Malgré le ravage du *bulldozer libéral* et la montée de la droite au Québec,
le FCPASQ est toujours debout!**

